

Le projet EMILE est piloté par l'État
LE GIP HIS en est le coordinateur national

Partenaires :

Opérateurs : ACSC (Association des Cités du Secours catholique), ADDSEA
Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté, Aurore, Groupe SOS Solidarités

Emploi : AFPA, Chantier Ecole, FAFTT, Humando, MEDEF, Pôle Emploi,
Uniformation

Logement : Action Logement



www.giphabitat.org

GIP HIS : 3, rue Franklin 93100 Montreuil



Engagés pour la Mobilité et l'Insertion
par le Logement et l'Emploi



EMILE propose à des personnes vivant en Ile-de-France, en difficulté d'insertion professionnelle et mal-logées, de démarrer un nouveau projet de vie dans un territoire d'accueil riche en opportunités d'emploi et en logements disponibles.

UN PROJET PERSONNALISÉ

Piloté par la Préfecture de la Région Ile-de-France, la DIHAL* et la DGEFP**, EMILE se fonde sur des expériences réussies de mobilité. Il propose à des personnes en situation de précarité d'accéder à un logement et à un emploi qui valorise leurs savoir-faire, dans un nouveau territoire d'accueil.

Ce projet, co-construit en Ile-de-France avec les personnes accompagnées (une personne seule ou une famille), prend en compte leurs demandes, leurs compétences et éventuels besoins de formations. Une immersion de 5 jours dans le territoire d'accueil leur permet de découvrir leur futur lieu de vie et de décider s'il leur convient. Une fois le projet validé, l'accompagnement des bénéficiaires se poursuit afin de faciliter leur installation et leur insertion dans le tissu local.

En 2019, six territoires d'accueil pilotes ont été identifiés en raison de leurs opportunités d'emploi et de logement, et de l'intérêt des acteurs locaux pour EMILE : le Cantal, le Doubs, le Lot, la Lozère, le Maine-et-Loire et la Seine-Maritime. L'objectif est d'expérimenter cette innovation sociale dans 14 nouveaux territoires à l'horizon 2021.

* Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement

** Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle

UNE INSERTION RAPIDE DANS L'EMPLOI

Pour permettre une insertion rapide des personnes accompagnées dans le territoire d'accueil, EMILE privilégie la phase de préparation de la mobilité et l'engagement des acteurs de l'emploi.

Les dispositifs de retour vers l'emploi relatifs aux compétences de base (savoir-être, formation numérique, mise en situation professionnelle, français langue étrangère) et à la mobilité (obtention du permis de conduire) sont mobilisés dès la phase de préparation en Ile-de-France.

Ce « Kit Mobilité » est complété par une aide financière à la mobilité (immersion, déménagement et ameublement) et au logement temporaire sur place (périodes de stage ou de mise en situation professionnelle).

En veillant à l'adéquation des projets professionnels des bénéficiaires et des besoins en main d'œuvre locaux, EMILE permet aux entreprises d'attirer les compétences nécessaires à leur développement. Les collectivités territoriales peuvent aussi trouver dans l'accueil de ces nouveaux habitants une réponse à leurs problématiques d'attractivité, de maintien des services publics et de revitalisation des centres-villes.

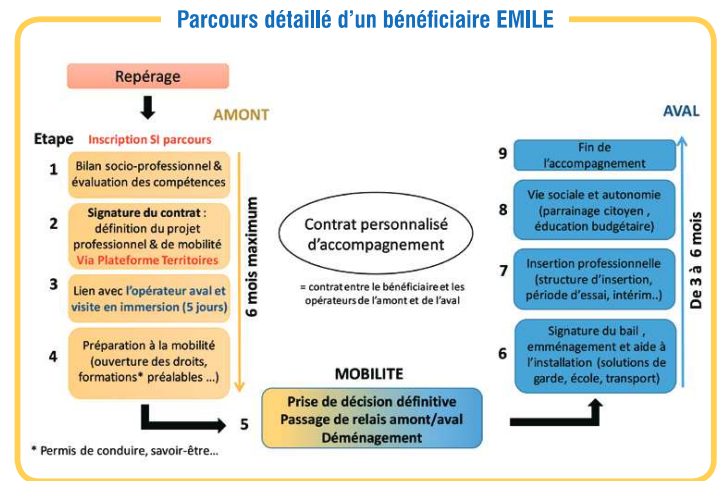
EMILE répond aux objectifs du Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, du Plan d'investissement dans les compétences et du Plan Action Cœur de Ville. Il s'inscrit également dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, et du Plan d'action issu du Comité interministériel à l'intégration.

INTÉGRER EMILE

Pour intégrer le programme EMILE, les personnes accompagnées doivent être en situation régulière, en difficulté d'insertion professionnelle et mal-logées.

Coordinateur national du projet, le GIP HIS a créé le site « Plateforme territoires », destiné aux professionnels de l'accompagnement et synthétisant les informations disponibles sur les territoires d'accueil (offres d'emploi, logements, écoles, formations...) : www.programme-emile.org

Pour effectuer une inscription et pour toute information, une adresse mail et un numéro de téléphone sont également à votre disposition : Mail : emile@giphabitat.org - Tél. : 01 82 30 76 00



UN DISPOSITIF D'ÉVALUATION AMBITIEUX

Un suivi des bénéficiaires sera assuré via un système d'information (SI Parcours), afin de collecter des données sur le déroulement des parcours en temps réel. Le GIP HIS récupèrera les remontées du terrain pour les analyser (services de l'État, entreprises, partenaires de l'emploi et du logement).

Sur cette base sera menée une évaluation d'impact social et économique, à la fois quantitative et qualitative, qui portera aussi bien sur la vie des personnes accompagnées (logement, emploi, santé, qualité de vie) que sur les territoires d'accueil (impact sur les quartiers, les collectivités et les entreprises locale) et les coûts évités pour la puissance publique.